



PREAVIS MUNICIPAL No 7/2007

CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2008

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'adoption du présent budget est tributaire de l'acceptation du projet de l'arrêté d'imposition pour les 4 années futures présenté par le biais du préavis municipal no 6/2007.

2. PEREQUATION INTERCOMMUNALE – REPORT DES CHARGES

Une simulation virtuelle de l'avenir financier de notre commune vis-à-vis de l'Etat fait apparaître une explosion de la facture sociale à Fr.830'000,-- pour 2008...pour autant que le taux d'impôts reste inchangé. Cette simulation souligne également l'effet pervers du report des charges cantonales aux communes, notamment en constatant qu'une augmentation de 5 points des impôts permettrait déjà d'économiser environ Fr.140'000,-- sur la facture sociale à une commune comme la nôtre... Ce budget tient compte d'une augmentation de 5 points comme proposé dans l'arrêté d'imposition.

3. DETAILS PAR COMPTES

Tous les comptes ont été épluchés de manière à laisser une priorité pour les charges courantes. (vidange des sacs des routes, fleurissement du village, signalisation, sécurité, entretien du patrimoine financier etc...). Cette manière de faire laisse tout de même apparaître un déficit de Fr.168'370,--. Le tableau des dépenses d'investissement pour 2008 vous renseignera sur les priorités du ménage communal.

A la lecture des comptes vous vous apercevrez, sans surprise, que le social est en constante augmentation, pour exemple les structures pour l'accueil de jour des enfants sont évaluées à Fr. 5,-- par habitant ; la participation à l'ARASAPE s'élève à Fr. 21'000,-- pour l'instant ; le planning familial est devisé à Fr.1,50 par habitant ; la contribution à l'Organisme médico-social vaudois passe de Fr.49,-- à Fr.76,10 par habitant et la facture sociale est arrêtée à Fr. 744'870,- - en tenant compte de l'augmentation du taux d'impôts de 5 points (fr.28'200,-- le point) et du retour des fonds de péréquation. La nouvelle organisation des transports scolaires nécessite un investissement annuel de Fr.150'000,--

4. RECAPITULATIF

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget de fonctionnement de la caisse communale pour l'exercice 2008. Il se récapitule comme suit :

➤ Dépenses	Fr. 4'344'920,--
➤ Recettes	<u>Fr. 4'176'550,--</u>
➤ Excédent de dépenses	Fr. 168'370,--

5. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- vu le préavis municipal no 7/2007
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- d'adopter le budget de la Caisse communale pour l'année 2008 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 19 SEPTEMBRE 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ph. Gex

Ch. Richard